

Maison des Sports de Pagaie – 2 chemin de la Victoire
77 360 Vaires-sur-Marne

Tel. +33 (0)1 45 11 08 50

Email. ffck@ffck.org

www.ffck.org

Compte-rendu de la réunion de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

du vendredi 8 novembre 2024

Vu le Code du sport ;

Vu les Statuts de la FFCK ;

Vu le Règlement Intérieur de la FFCK et ses annexes ;

Vu le courrier du Secrétaire général du 11 octobre 2024 informant du processus de candidatures aux élections du Comité Exécutif et du Conseil d'Administration de la FFCK ;

Vu la décision du Conseil fédéral du 12 octobre 2024 validant la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale électorale du 14 décembre 2024 ;

Vu la présence de l'ensemble des membres de la commission, en visio-conférence ;

Vu l'objet de cette réunion qui est d'examiner la validité des listes déposées pour la présidence et le comité exécutif de la FFCK en vue de l'Assemblée Générale Elective du 14 décembre 2024 ;

Vu la réception par le siège fédéral de quatre courriers recommandés avec avis de réception, transmettant des documents pour le compte de quatre listes candidates ;

La CSOE a notamment examiné les critères statutaires suivants :

- Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE
- Dépôt de la liste par LRAR
- Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)
- 6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents
- Majorité légale au 01/01/2024
- Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)
- Licence annuelle avec pratique en 2024
- Licence annuelle avec pratique en 2023
- Présence d'un représentant d'un membre agréé
- Troisième mandat au maximum
- Licence annuelle depuis au moins un an au 1er janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023)

1- Analyse de la liste « Unis au fil des performances » reçue le 04 novembre 2024 présentée par Monsieur Jean-Pascal CROCHET

Le 04 novembre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « Unis au fil des performances » de Monsieur Jean-Pascal CROCHET.

La Commission de Surveillance Electorale de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE	Conforme : liste déposée le 30/10/2024 à 10h00		
Dépôt de la liste par LRAR	Conforme		
Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)	Conforme		
6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents	Conforme		
Liste des colistiers / Conformité au regard des licences	Nom	Licence 2023	Licence 2024
Président	CROCHET Jean-Pascal	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Secrétaire Générale	MENETREY Isabelle	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Trésorière	CHEVIET Carole	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	REBOUL Pierre	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président issu d'un membre agréé	JOUZEL Bruno	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	FLOUVAT Christine	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	DEL GALLO Marine	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Majorité légale au 01/01/2024	Conforme		
Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2024	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2023	Conforme		
Présence d'un représentant d'un membre agréé	Conforme		
Troisième mandat au maximum	Conforme		
Licence annuelle depuis au moins un an au 1 ^{er} janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023)	Conforme		
VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE	OUI		

La Commission de surveillance électorale de la FFCK valide la recevabilité de la liste « Unis au fil des performances », présentée par Monsieur CROCHET.



2- Analyse de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » reçue le 05 novembre 2024 présentée par Monsieur Pascal BONNETAIN

Le 05 novembre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » de Monsieur Pascal BONNETAIN.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE	Conforme : liste déposée le 30/10/2024 à 14h07		
Dépôt de la liste par LRAR	Conforme		
Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)	Conforme		
6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents	Conforme		
Liste des colistiers / Conformité au regard des licences	Nom	Licence 2023	Licence 2024
Président	BONNETAIN Pascal	Annuelle sans pratique	Annuelle loisir avec pratique
Secrétaire Générale	WISEUR Maryse	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Trésorier	LEFOULON Patrick	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	AMIR-TAHMASSEB Babak	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente	BARDET Anne-Lise	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente issue d'un membre agréé	LANFRANCHI Marie	Annuelle loisir avec pratique	Annuelle loisir avec pratique
Vice-Présidente	LAROCHE Clémence	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente	LEGROUX Agnès	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	PEIRO Germinal	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	RIGAUT Jean-Luc	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Majorité légale au 01/01/2024	Conforme		
Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2024	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2023	Non-conforme		



Présence d'un représentant d'un membre agréé	Conforme
Troisième mandat au maximum	Conforme
Licence annuelle depuis au moins un an au 1 ^{er} janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023)	Non-conforme
VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE	NON

La Commission électorale relève les points de non-conformité de la liste suivants :

- Licence non pratiquant de Pascal BONNETAIN en 2023 et 2022
 - o La Commission de Surveillance des Opérations Electorales a bien pris connaissance des explications fournies par Monsieur Pascal BONNETAIN sur la problématique du type de licence qui lui a été délivrée par son club. Néanmoins, les textes fédéraux imposent bien la possession d'une licence annuelle avec pratique l'année de l'élection et l'année précédente, ce qui n'est pas le cas de Monsieur BONNETAIN. Ainsi, sa candidature ne peut être acceptée.
 - o En outre, la non-conformité de la situation de Monsieur BONNETAIN en tant que tête de liste entraîne l'irrecevabilité de l'ensemble de la liste.

La Commission de surveillance électorale de la FFCK déclare la liste « S'engager et naviguer, naturellement », présentée par Monsieur BONNETAIN, non recevable.



3- Analyse de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » reçue le 05 novembre 2024 présentée par Monsieur Jean-Luc RIGAUT

Le 05 novembre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « S'engager et naviguer, naturellement » de Monsieur Jean-Luc RIGAUT.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE	Conforme : liste déposée le 30/10/2024 à 14h08		
Dépôt de la liste par LRAR	Conforme		
Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)	Conforme		
6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents	Conforme		
Liste des colistiers / Conformité au regard des licences	Nom	Licence 2023	Licence 2024
Président	RIGAUT Jean-Luc	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Secrétaire Générale	WISEUR Maryse	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Trésorier	LEFOULON Patrick	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	AMIR-TAHMASSEB Babak	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente	BARDET Anne-Lise	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente issue d'un membre agréé	LANFRANCHI Marie	Annuelle loisir avec pratique	Annuelle loisir avec pratique
Vice-Présidente	LAROCHE Clémence	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente	LEGROUX Agnès	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	PEIRO Germinal	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Majorité légale au 01/01/2024	Conforme		
Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2024	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2023	Conforme		
Présence d'un représentant d'un membre agréé	Conforme		
Troisième mandat au maximum	Conforme		

Licence annuelle depuis au moins un an au 1 ^{er} janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023)	Non-conforme : Monsieur Jean-Luc RIGAUT n'était pas licencié à la FFCK en 2022. Il a repris une licence à la FFCK en 2023 (demande et validation effectuées le 19/07/2023). La dernière licence de Monsieur RIGAUT datait de 2015.
VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE	NON

La Commission électorale relève les points de non-conformité de la liste suivants :

- L'absence de licence annuelle depuis au moins un an au 1^{er} janvier 2024 pour Monsieur Jean-Luc RIGAUT, en tant que candidat à la présidence.
 - o L'article S – 2.3.1 des Statuts fédéraux impose que « *tout candidat à la présidence de la Fédération doit être titulaire d'une licence annuelle depuis au moins un an au 1er janvier de l'année de l'Assemblée Générale électorale.* » M. RIGAUT ne remplit pas cette condition, puisque sa licence 2023 a été demandée et enregistrée le 19/07/2023 et qu'il n'était pas licencié en 2022 (sa dernière licence à la FFCK avant 2023 remontant à 2015). Ainsi, sa candidature ne peut être acceptée,
 - o En outre, la non-conformité de la situation de Monsieur RIGAUT en tant que tête de liste entraîne l'irrecevabilité de l'ensemble de la liste.

La Commission de surveillance électorale de la FFCK déclare la liste « S'engager et naviguer, naturellement », présentée par Monsieur RIGAUT non recevable.



4- Analyse de la liste « De la source à la mer » reçue le 29 octobre 2024 présentée par Monsieur Eric POULHE

Le 29 octobre 2024, par courrier recommandé avec avis de réception, le siège de la FFCK a reçu la candidature de la liste « De la source à la mer » de Monsieur Eric POULHE.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la FFCK a procédé aux vérifications suivantes :

Dépôt de la liste 45 jours avant l'AGE	Conforme : liste déposée le 27/10/2024		
Dépôt de la liste par LRAR	Conforme		
Parité (l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un)	Conforme		
6 à 10 personnes candidates dont 1 Président, 1 Secrétaire général, 1 Trésorier, 3 à 7 Vice-présidents	Conforme (non-conformité après invalidation d'une candidate)		
Liste des colistiers / Conformité au regard des licences	Nom	Licence 2023	Licence 2024
Président	POULHE Eric	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Secrétaire Générale	PADUANO Valérie	Annuelle sans pratique	Annuelle sans pratique
Trésorière	VANGYSEL Catherine	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Présidente	FORGUES Sandra	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	CONTE Alexandre	Annuelle compétition avec pratique	Annuelle compétition avec pratique
Vice-Président	TERRADE Jean-Marc	Annuelle loisir avec pratique	Annuelle loisir avec pratique
Majorité légale au 01/01/2024	Conforme		
Droits civiques et politiques (signature de la fiche par l'intéressé)	Conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2024	Non-conforme		
Licence annuelle avec pratique en 2023	Non-conforme		
Présence d'un représentant d'un membre agréé	Conforme		
Troisième mandat au maximum	Conforme		
Licence annuelle depuis au moins un an au 1 ^{er} janvier de l'année de l'AG électorale pour le candidat à la présidence (licence en 2022 ou au moins au 01/01/2023)	Conforme		
VALIDATION DE LA LISTE PAR LA CSOE	NON		

La Commission électorale relève trois points de non-conformité quant à cette candidature :

- Une candidate ne remplit pas les critères de licences avec pratique en 2023 et 2024, ce qui contrevient aux articles S – 2.1.1.1 et S – 1.4.1.1 des Statuts fédéraux, ainsi qu'à l'article R – 3.2.1 du Règlement Intérieur de la FFCK et à l'annexe 10 au Règlement Intérieur de la FFCK relative aux licences fédérales pour la pratique du canoë kayak



- En outre, cette personne se positionne sur le poste de Secrétaire Générale.
- De ce fait, seulement cinq personnes candidates au sein de cette liste remplissent les critères d'éligibilité. Ce qui entraîne une non-conformité de cette liste candidate puisqu'elle doit comporter au minimum 6 membres pour être validée.

La Commission de surveillance électorale de la FFCK déclare la liste « S'engager et naviguer, naturellement », présentée par Monsieur POULHE non recevable.



*

* *

La CSOE valide le principe suivant de communication de sa décision :

- Notification individualisée à chaque tête de liste de la recevabilité de ladite liste candidate
 - Lettre recommandée avec accusé réception ;
 - Courriel.
- Mise en ligne sur le site internet de la FFCK.

* * *

